

## **Identification de l'ayant droit économique**

### **Preneur de leasing/Cocontractant**

Nom/prénom .....  
Adresse/pays .....  
ou Raison sociale .....  
Domicile/pays .....  
Contrat de leasing, no. ....

### **Identification de l'ayant droit économique<sup>1</sup>**

Le/la soussigné(e) déclare par la présente: (cochez ce qui convient)

(A) que le cocontractant est personnellement l'ayant droit économique des valeurs patrimoniales apportées

(B) que l'ayant droit économique des valeurs patrimoniales apportées est la personne suivante:

Nom, prénom, adresse, pays	Raison sociale, domicile, pays
.....	.....
.....	.....

Date de naissance, nationalité  
.....  
.....

(C) que l'ayant droit économique déclaré ci-dessus (A) ou (B) n'est pas une société de domicile<sup>2</sup>

Le cocontractant s'engage à communiquer spontanément les modifications à la société de leasing.

Le fait de remplir intentionnellement ce formulaire de manière erronée est punissable (Art. 251 du Code pénal suisse, faux dans les titres; peine privative de liberté de cinq ans au plus ou peine pécuniaire).

Lieu et date

Signature

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

<sup>1</sup> La question est: quelle est l'origine de l'argent ou des valeurs patrimoniales, soit les mensualités de leasing, les cautions, les arrhes, les véhicules en reprise ou d'autres valeurs données en paiement?

<sup>2</sup> Les sociétés de domicile sont des entreprises sans locaux commerciaux et occupant des employés uniquement pour des travaux d'administration au lieu de leur siège ou de leur domicile. Elles ne font pas le commerce, n'exploitent pas de fabrique ni exercent en la forme commerciale quelque autre industrie. Une société de domicile ne peut être le cocontractant ayant droit économique, voir ci-dessus.